

[Accueil](#) > [Agenda](#) > [Sur les traces du GIEC](#)

Portée et effets juridiques de l'Accord de Paris: options et conséquences

le 10 novembre 2015

20h

Sciences de l'Univers

Conférence de Matthieu Wemaere, avocat spécialisé en droit de l'environnement, et Sandrine Mathy, Economiste au laboratoire PACTE/EDDEN



Au cœur de la discussion se trouve la question de savoir **quelle force juridique veut-on donner à l'Accord de Paris**, notamment aux contributions nationales soumises par les pays, qui deviennent le moteur du futur régime international sur le climat pour l'après 2020, mais qui pourraient bien ne pas figurer dans l'Accord lui-même. Au delà des divergences politiques de vues et des tactiques politiques sur le caractère juridiquement obligatoire ou contraignant de l'Accord de Paris, il est impératif d'adopter un régime qui soit efficace et effectif, pour relever le défi de limiter le réchauffement climatique en dessous de 2°C par rapport à l'ère pré-industrielle.

[Matthieu Wemaere](#) est conseiller en droit et en politique de l'environnement et du développement durable, expert au niveau international sur les mesures en matière de lutte contre le changement climatique.

[Sandrine Mathy, du Groupe COP21-UGA](#), est chargée de recherche CNRS en économie à l'Université Grenoble Alpes, dans l'équipe [EDDEN \(Economie du Développement Durable et de l'Energie\) du laboratoire PACTE](#).

Elle fait notamment partie du Groupe d'experts, piloté par Hervé (climatologue, membre de l'Académie des Sciences) auprès du Ministère du développement durable sur l'évaluation des INDC.

Infos pratiques

Lieu

Auditorium du Musée de Grenoble

20h

Site

Grenoble - Centre ville

Mise à jour le 2 novembre 2015
